



# Commune de Saint-Germain de la Grange

---

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

## **BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

## **1 - MODALITES DE LA CONCERTATION DEFINIES PAR DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération n° 14-10-56 en date du 9 octobre 2014, la commune de Saint-Germain de la Grange a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La délibération susvisée définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les points de vue des acteurs et des habitants dans la définition du projet communal.

La délibération de prescription du PLU prévoit la mise en œuvre des modalités de concertation suivante :

- Affichage de la délibération et mention dans un journal diffusé dans le département.
- Mise à disposition d'un registre permettant au public de faire part de leurs suggestions
- Exposition en Mairie
- Réunions publiques
- Affichage sur les panneaux municipaux
- Articles dans le bulletin municipal et le site internet.

## **2 – TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU.**

<b>Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription</b>	<b>Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU</b>
Affichage de la délibération de prescription	La délibération de prescription de la révision du POS valant élaboration de PLU a été affichée conformément aux dispositions fixées par la délibération du 9 octobre 2014.
Mention dans un journal diffusé dans le département	Attestation de parution dans le journal « Toutes les Nouvelles - Yvelines » le 12 novembre 2014.
Mise à disposition d'un registre pour consigner les observations	Tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, un registre de concertation accessible au public a été mis à disposition en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public. Registre ouvert le 10 octobre 2014.
Exposition en Mairie	Une exposition composée de 5 panneaux a été mise à disposition du public en Mairie- salle du Conseil municipal. L'exposition était accompagnée d'un registre de concertation, qui a été ouvert dès le début de la procédure d'élaboration du PLU, permettant au public de réagir et de faire part de leurs observations.
Réunions publiques	Deux réunions publiques suivies de débats avec le public ont été organisées dans la salle Jules Gohard située à côté de la Mairie les 30 octobre 2015 et 27 mars 2017.
Affichage sur les panneaux municipaux et site internet	Délibérations n° 14-10-56, 15-06-26, 15-10-35 et 16-11-39 relatives à la l'élaboration du PLU ont été affichées durant un mois sur les panneaux municipaux. Les comptes rendus de conseils municipaux se rapportant à ces délibérations ont été mises en ligne sur le site internet de la commune dans les 8 jours suivant la séance.
Articles dans le bulletin municipal et le site internet	Des articles relatifs au PLU sont parus dans les bulletins municipaux de juin 2015, octobre 2015 et janvier 2016.

<b>Modalités de concertation supplémentaire</b>	<b>Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU</b>
Réunion avec les personnes publiques associées	Initialement, la délibération de prescription du PLU ne fixait pas de réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Afin de proposer une concertation élargie et renforcée, la procédure a été complétée par une réunion avec les PPA le 19 octobre 2015.

### **3 – LES TEMPS DE LA CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLU.**

#### **Réunion publique du 30 octobre 2015 :**

Elle s'est tenue à la salle Jules Gohard à 20 heures. Cette réunion, qui a rassemblé environ une trentaine de personnes, a permis de présenter :

- les changements fondamentaux entre POS et PLU,
- les grandes phases de la procédure,
- les grands objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'organisation de cette réunion a été annoncée par voie d'affichage et dans le bulletin municipal d'octobre 2015 distribué en porte à porte.

Cette réunion était suivie d'un débat avec le public. La réunion s'est déroulée selon le schéma suivant : accueil du Maire, exposé de présentation par le bureau d'études, observations émises par les participants, réponses de la part des élus et/ou du bureau d'études permettant d'apporter des précisions et éclairages sur les objectifs poursuivis.

La mise en œuvre de la concertation publique et l'ouverture d'un registre permettant de consigner les observations ont été rappelées à cette occasion.

#### **Exposition :**

L'exposition complète comptait 5 panneaux affichés pendant un mois dans la salle du Conseil municipal, accompagnée d'un registre de concertation, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public.

Par la suite, ces panneaux étaient mis à la disposition du public à la demande pendant toute la durée de la procédure d'élaboration.

#### **Réunion publique du 27 mars 2017 :**

Elle s'est tenue à la salle Jules Gohard à 19h30. Cette réunion, qui a rassemblé environ une soixantaine de personnes, a permis de présenter :

- rappel sur les changements fondamentaux entre POS et PLU,
- rappel sur les grandes phases de la procédure,
- évolution du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) entre fin 2015 et fin 2016,
- évolution des zonages, du règlement du POS/PLU,
- présentation du secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation.

L'organisation de cette réunion a été annoncée par voie d'affichage et par distribution en porte à porte. Des courriers ont été envoyés par voie postale aux personnes n'habitant pas la commune mais possédant des terrains sur la commune. Ces personnes avaient consigné leurs observations dans le registre en indiquant leurs coordonnées.

Cette réunion était suivie d'un débat avec le public. La réunion s'est déroulée selon le schéma suivant : accueil du Maire, exposé de présentation par le bureau d'études, observations émises par les participants, réponses de la part des élus et/ou du bureau d'études permettant d'apporter des précisions et éclairages sur les objectifs poursuivis.

La mise en œuvre de la concertation publique, l'ouverture d'un registre permettant de consigner les observations et la tenue d'une enquête publique prévue pour le mois de septembre 2017 ont été rappelées à cette occasion.

#### **Mise à disposition d'un registre et courriers adressés au Maire :**

Les moyens d'expression mis à disposition du public comprenaient la possibilité de faire part d'observations écrites par le biais d'un registre de concertation et de courriers pouvant être adressés directement à Monsieur le Maire.

Cette possibilité à disposition du public a été mise en place dès le début de la procédure, annoncée par délibération de prescription et rappelée à la fois dans les articles parus dans le bulletin municipal, l'exposition et les réunions publiques.

Le registre de concertation a été ouvert par Monsieur le Maire le 10 octobre 2014.

#### **Remarques et avis formulés dans le registre de concertation publique et des courriers remis à Monsieur le Maire :**

Aucun courrier reçu.

Deux mails reçus.

Trois remarques ont été consignées au registre de concertation publique.

#### **4 – LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLU :**

##### **Sur le registre :**

- des propriétaires proposent à la Commune de Saint-Germain de la Grange des terrains agricoles afin de les rendre disponible à la construction d'une zone pavillonnaire ou tout autre projet similaire individuel ou collectif.
- un propriétaire d'un terrain enclavé non constructible souhaite être tenu au courant de la modification du POS en vue de le transformer en PLU.
- un propriétaire fait remarquer que lors de la réunion publique du 30 octobre 2015, la municipalité a émis le souhait de protéger les corps de ferme. Il respecte cet avis et dit qu'il restera agriculteur à Saint-Germain de la Grange avec une zone agricole comme à l'origine, afin de rien changer dans ses activités complémentaires qui permettent d'entretenir les toitures très coûteuses.

##### **Mails reçus :**

- un habitant envoie une proposition sur plan pour étudier des idées liées à la circulation des vélos et à la sécurité des piétons à proximité de sa résidence.
- un habitant d'une commune limitrophe s'interroge sur une vente d'une habitation précédée d'une division de terrain sur la commune de Saint-Germain de la Grange alors que le PLU n'est pas finalisé. Cet habitant attire l'attention sur le stationnement « visiteurs » suite aux nombreuses divisions de terrain de ce secteur.

#### **5 – CONCLUSIONS :**

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été mises en œuvre.

L'outil de concertation qui a connu la plus forte utilisation semble être les réunions publiques.

La forte participation aux réunions publiques traduit le bon niveau d'information qui a été réalisé tout au long de la procédure vis-à-vis des habitants pour les tenir informés de la démarche en cours.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'échanger avec les habitants.

Les préoccupations les plus fortes ont surtout été exprimées vis-à-vis de la ruralité, de la valeur patrimoniale et notamment de la qualité paysagère de la commune de Saint-Germain de la Grange.

Au cours de l'élaboration du PLU, la municipalité a veillé à respecter cette volonté.

## **6 – ANNEXES :**

- Délibérations,
- Article paru dans « Toutes les nouvelles »,
- Photos panneaux d'exposition,
- Diaporamas présentés aux réunions publiques du 30 octobre 2015 et du 27 mars 2017,
- Articles parus dans les bulletins municipaux de juin et octobre 2015, et janvier 2016,
- Invitation réunion publique du 27 mars 2017.